

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

14

Présents et représentés :

14

L'An DEUX MIL VINGT TROIS, le ONZE OCTOBRE à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le cinq octobre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents :

M. Michel COUTIN, Maire
M Stéphane RECOQUE, Adjoint
MME, Laurence GODENIR, Anne Gabrielle MATHIEU, Marielle JUILLIEN et MM Jean-Pierre LITTOZ-MONNE, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, Laurent STEFANI
Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. Marc BERTON a donné procuration à M. Littoz-Monnet
M Nicolas SALLAZ a donné procuration à M Stefani
Mme Claude JUILLIARD a donné procuration à M. Recoque
M. Damien BLAMPEY a donné procuration à M. Coutin.

Secrétaire de Séance M. Stéphane RECOQUE

LE MAIRE EXPOSE

Dans le cadre de l'animation spécifique menée par le Conservatoire du littoral sur le site des Marais de la Cluse du Lac d'Annecy, entité Marais du Bout du Lac, pour renforcer la cohérence foncière du patrimoine naturel, le Conseil Municipal est saisi d'une demande d'avis sur la cession des parcelles cadastrales privées A n°1143, A n°1144, A n°1145 et A n°1295 d'une superficie de 15 795m² au bénéfice du Conservatoire du littoral.

APRES AVOIR DELIBERE**DECIDE, à l'unanimité : 14 voix pour.**

D'EMETTRE un avis favorable sur la cession des parcelles cadastrales privées A n°1143, A n°1144, A n°1145 et A n°1295 d'une superficie de 15 795m² au bénéfice du Conservatoire du littoral.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Stéphane RECOQUE

Le Maire,
Michel COUTIN,




Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le

N° 2023-090**CONSERVATOIRE DU
LITTORAL :**

**Avis sur projet
d'acquisition dans le
marais de la cluse du
Lac d'Annecy**